

Sécurité incendie

Prévention dans les parkings
de plus de 600 m² non publics

appelez le

118



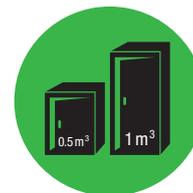
ECAB
KGV

Les sorties de secours:



- ✓ doivent être clairement indiquées
- ✓ doivent être libres et accessibles en tout temps
- ✓ doivent toujours être déverrouillées

Ce qui est permis par place de parc:



- ✓ un jeu de pneumatiques
- ✓ une armoire pour accessoires de véhicules:
 - combustible de 0.5 m³ ou
 - incombustible de 1 m³
- ✓ des équipements de sports

Ce qui est interdit:



- ✗ réparer des véhicules à moteur
- ✗ faire le plein avec des jerricans
- ✗ entreposer des bouteilles de gaz liquéfié
- ✗ entreposer du carburant
- ✗ entreposer des matériaux combustibles (bois de chauffage, vieux papiers, cartons, harasses, etc.)
- ✗ placer des conteneurs et sacs à ordures